

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1306
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
RELATIF AU MAINTIEN DE LA PAIX ET DU BON ORDRE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1306 concernant le maintien de la paix et du bon ordre.

Le règlement N° 2024-1306 entre en vigueur le 5 juin 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29^e jour du mois de mai 2024
et publié le 5 juin 2024



Angèle Tousignant, greffière